



Thématique

Sécurité des biens et des personnes

Circulation sur la voie publique



Les réalisations au cours du mandat 2020-2026 :

Le système de vidéoprotection avec son extension récente au carrefour de la rue du Bois et de la rue Pasteur (extension liée à l'écoute des problématiques de dépôts sauvages et de rodéos diurnes ou nocturnes s'achevant parfois par des accidents, etc.) et au carrefour des rues du Moulin, Brossolette, Brassart, Botsarron.

Outre les entrées sorties d'Aubry, les sites de l'école, de la mairie, de la place, du stade, déjà surveillés depuis 2023, l'accès à la plaine d'Aubry et le passage par la résidence du moulin sont ainsi surveillés par le captage d'images des voies publiques d'accès, favorisant ainsi la protection des résidents, la dissuasion de rodéos et de dépôts sauvages.

La plate-forme Voisins Vigilants a été mise en place dans la commune gratuitement pour les administrés pour aider à lutter contre les cambriolages, les atteintes à l'environnement, les incivilités, les démarchages sauvages, etc... Cette application est accessible pour tous via son téléphone portable ou PC.

Des relations étroites ont été tissées avec la police nationale pour les signalements reçus et fourniture d'images caméras avec de nombreux succès suite aux signalements par et pour la mairie et les habitants, et aux plaintes déposées au nom de la commune pour des faits concernant des biens publics et notamment des dégradations et incendies qui entraînent des réparations et remplacements de matériels coûteux.

Nous avons malheureusement dû procéder, suite à des **actes de vol de véhicule communal et de vandalisme des ateliers communaux et dans l'école**, à la réparation du véhicule, au remplacement de portes à l'école et à l'atelier communal, au remplacement de matériel d'école (ordinateurs, tablettes, armoires, etc.) et d'outils de l'atelier communal, sans indemnisation totale ni par les assurances, ni par les délinquants, parfois de la commune, lorsqu'ils ont été identifiés et condamnés. Nous disposons et exploitons les **statistiques fournies par la police pour orienter les politiques sécuritaires de la commune**.

La sécurisation de l'école a été assurée par la surveillance vidéo, l'accompagnement des traversés de la rue Henri Maurice et la mise en place de **nouveaux systèmes d'alerte intrusion et incendie**, ainsi que par la création d'une zone non-fumeur (agression visuelle et tabagisme passif)

L'éclairage public a été rénové avec une possibilité de gradation de l'éclairage selon besoins. Outre les gains de consommation électrique liés au choix d'installation de LED, cette rénovation permet de contribuer à la sécurisation des biens et des personnes : aucune extinction nocturne sauf pour des secteurs d'attroupements indésirables.

Les marquages et aménagements de sécurité et remise en état de voiries participent à la sécurisation des déplacements et au ralentissement des vitesses.

L'augmentation des **places de stationnement** à proximité de l'école permet notamment d'éviter les stationnements en double file ou sur des emplacements interdits au stationnement.

Les rappels à l'ordre concernant plusieurs jeunes de la commune, en présence de la police nationale, ont été productifs pour certains adolescents, en particulier quand les parents présents ont accepté de poursuivre les efforts de sensibilisation de leurs enfants afin de supprimer des comportements routiers (rodéos, vitesses excessives,...) et des incivilités qu'ils commettaient.

Le **Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs**, (DICRIM) comprenant tous les risques auxquels les aubrysiens peuvent être confrontés (industriels, climatiques, miniers, etc.) avec les dispositions sécuritaires mises en œuvre par la commune et la conduite à tenir, , a été distribué à chaque foyer aubryzien.

Un dispositif d'**accompagnement contre la prolifération des frelons asiatiques** notamment pour les éradications des nids à proximité des lieux de vie a été instauré et sera revu en fonction de l'atteinte des résultats et l'accentuation de la prolifération. Ce dispositif comprend une aide financière de la commune à l'éradication des nids.

Un dispositif du type **Groupe de partenariat opérationnel** (GPO) réunissant habitants, bailleur, police et mairie, a été mis en œuvre dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, en zone de compétence de la Police nationale, pour un problème de voisinage.

La répression des **dépôts sauvages** s'est traduite par plusieurs procédures judiciaires avec le parquet lorsque des éléments concernant l'auteur de l'infraction sont connus. Cette procédure vise la condamnation des faits et l'indemnisation de la commune pour la suppression du dépôt (parfois des produits amiantés,...). A noter qu'une aide importante est apportée par les écogardes du Parc Naturel Régional, qui nous transmettent toutes les indications sur ces dépôts repérés lors de leurs patrouilles ainsi que par les randonneurs et promeneurs.

Nos engagements – nos projets :

Nous nous engageons à faire évoluer le dispositif de **Vidéoprotection** selon les besoins, tout en restant dans une acceptabilité financière (coût actuel de la maintenance évolutive et des alimentations électriques proche de 10000€/an) et dans le respect de la réglementation en vigueur (droit à l'image, protection des données personnelles, etc.).

La plate-forme **Voisins vigilants** sera régulièrement alimentée par les signalements d'évènements climatiques, de dangers, de démarchages sauvages, de chantiers affectant la circulation routière, etc., en intensifiant la relation avec les voisins vigilants présents sur la plate-forme, qui sont tous des référents de sécurité dans leurs quartiers

Nous poursuivrons les relations avec l'une ou l'autre des polices intercommunales proches afin de bénéficier de services de **police de proximité à la carte**, car intégrer une police intercommunale aurait un coût supérieur à 40000 € par an (sans compter un local, l'habillement, etc.) pour peu de présence policière en plus. Cette prestation externalisée permettra également la mise à disposition d'un radar mobile présent à échéance régulière dans la commune.

Les rappels à l'ordre seront poursuivis afin d'éviter que des comportements délictuels et des incivilités commises par des adolescents de la commune ne se reproduisent.

Nous serons attentifs à l'évolution de la **circulation sur la RD70** que le département imagine en baisse suite à la mise en service du contournement Nord.

Des comptages de véhicules ont été faits à l'automne à notre demande. Au printemps, après que les équilibres de circulation se soient établis sur le réseau départemental et autoroutier, de nouveaux comptages seront faits afin de mesurer l'évolution du trafic et poursuivre le dialogue avec le département sur les aménagements de sécurité des rues Henri Maurice, Brossolette et Botsarron et plus particulièrement du carrefour de la rue du Moulin.

Des **aménagements de sécurité** sont à l'étude, notamment au carrefour du Chemin de la Fortune – Rue Brossolette.

D'autres aménagements sont liés à des acquisitions foncières en cours, afin de sécuriser le déplacement des piétons dans la rue Salengro au droit du restaurant « La Grange ».

Chacune de ces études résulte de l'écoute des riverains et des usagers de la voie publique et sont consultables en mairie.

Le **PCS (Plan Communal de Sauvegarde)** qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises, continuera à être mis à jour, ainsi que le **DICRIM (Document d'information communale sur les risques majeurs)**. Le PCS comprend en particulier le tableau des personnes vulnérables (dispositif sur inscription volontaire) et toutes les mesures prises en cas de danger pour la population.

La programmation de **réfections de diverses voiries** dans l'esprit sécuritaire mis en œuvre dans la rue Henri Maurice (section mairie vers Petite-Forêt) permettra progressivement de mettre à niveau notre réseau de voirie.

L'ajout d'**équipements de sécurité** selon besoins avérés : stops, céder le passage, ralentisseurs, signaux lumineux, etc.... Ainsi un STOP sera mis en place dans les prochaines semaines au carrefour de la rue Théophile Brassart et de la rue Salengro. La rue Théophile Brassart sera prioritaire. Cependant une attention sera portée sur l'évolution des vitesses sur cette voie pour modifier la priorité en cas de constat négatif.

La lutte et la prévention **des violences conjugales et intrafamiliales** sera l'un de nos défis tant en actions de prévention, qu'en accompagnement et en signalement des faits via notre plateforme mairie-TGI, lorsqu'il seront portés à notre connaissance.

Parole aux candidats engagés aujourd'hui et demain :

Thierry Cochon, « Conseiller délégué actuel en charge de la sécurité et des incivilités, référent défense de la commune.

« *La sécurité est un des chantiers permanents de nos engagements, au mieux de nos compétences.* »



“ *Nous sommes à l'écoute de vos besoins, aujourd'hui, et nous le serons demain...* ”